

**Epreuve de vélo solex du 19 AVRIL 2009**  
**BIM'S CLUB BORMES LES MIMOSAS**

**Comment s'inscrire ?**

**Tout dossier d'engagement doit comporter OBLIGATOIREMENT :**

- 1) Une feuille d'engagement ci-jointe, à compléter **très lisiblement** (signature obligatoire)
- 2) Une autorisation parentale pour les mineurs. (Minimum 14 ans + BSR)
- 3) Le droit d'inscription : 30 € par solex (Chèque à l'ordre du BIM'S CLUB)
  
- 4) La licence UFOLEP A2 2008/09 homologuée obligatoire pour toutes les catégories + un certificat médical. La licence coûte 32 euros par pilote. (Chèque à l'ordre du BIM'S CLUB.)

**ATTENTION :**

Le C.A.S.M est obligatoire pour les mineurs et les nouveaux licenciés (se renseigner).

**Dossier à retourner au :**

BIM'S CLUB  
3 IMPASSE DES CAMELIAS  
83230 BORMES LES MIMOSAS

- Un numéro vous sera attribué, dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.
- **Dernier délai le 4 avril 2009 pour l'obtention des LICENCES UFOLEP.**  
(s.v.p respectez la date)

LA SECRETAIRE  
DUMORTIER CORINNE

# INSCRIPTION

L'inscription est fixée à 30 euros par équipage et comprend :

- L'engagement d'un vélo solex avec deux pilotes.
- Les frais d'organisation.
- L'assurance pour l'épreuve.

**Affiliation obligatoire (UFOLEP) pour toutes les catégories : 32 euros par pilote**

Les inscriptions doivent être expédiées, accompagnées du chèque de règlement. Dès réception, le BIM'S CLUB fera parvenir à chaque équipage son numéro, qui devra être inscrit à l'avant du solex et sur les 2 côtés arrières (voir règlement technique.)

Pour les mineurs de plus de 14 ans révolus, une autorisation parentale et une décharge de responsabilité sont obligatoires avant l'inscription, ainsi que le C.A.S.M (certificat aptitude sports mécaniques)

En cas d'annulation des épreuves pour raison de force majeure, les inscriptions seront remboursées (moins les frais d'organisation déjà engagés par le CLUB).

Aucune inscription ne sera effectuée tant qu'elle ne sera pas accompagnée du chèque de règlement et de la décharge parentale pour les mineurs.

## LE CIRCUIT :

Cette épreuve aura lieu en ville, sur un circuit d'une distance de 1250 mètres environ (revêtement impeccable) qui sera fermé à cet effet. (voir plan.)

## LES ESSAIS :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités si des essais sont effectués hors des épreuves prévues suivant les catégories.

## L'EPREUVE :

- la durée des épreuves pourra être modifiée pour cause d'incident technique.
- Pour chaque catégorie de vélo solex, un ou plusieurs tours de chauffe seront effectués juste avant l'épreuve.
- la grille de départ sera tiré au sort , les moteurs seront arrêtés au départ de l'épreuve

BIM'S CLUB  
3, Impasse des Camélias  
83230 Bormes les Mimosas  
tél : 04.94.64.73.25  
06.73.34.86.73  
mail : [dudebormes@orange.fr](mailto:dudebormes@orange.fr)

## INSCRIPTION

Les signataires soussignés, déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve de vélos solex et en acceptent expressément les termes.

Les droits d'inscription sont de 30 euros pour un équipage composé de deux pilotes. (chèque à l'ordre du BIM'S CLUB).

<p><b><u>CATEGORIE</u> : PROMOTION , PROTOTYPE , SUPER PROTOTYPE</b> <b>(rayer les mentions inutiles)</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**LICENCE OBLIGATOIRE POUR TOUS :**  
*(32 euros par pilote)*

**ECRIVEZ EN MAJUSCULES S.V.P**

PILOTE 1 : NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL :

PILOTE 2 : NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL :

**AUTORISATION PARENTALE POUR LA  
PARTICIPATION D'UN ENFANT MINEUR  
A UNE EPREUVE DE VELO SOLEX.**

Joindre à toute inscription d' un mineur( 14 ans révolus ) à la manifestation .  
Photocopie du C.A.S.M\_(certificat aptitude sport mécanique)

Je, soussigné(e) : Nom ..... Prénom .....

Père , Mère , Tuteur légal ( rayer les mentions inutiles )

ADRESSE .....

.....

TEL .....

déclare autoriser mon enfant :

NOM ..... Prénom .....

DATE DE NAISSANCE.....

à participer à l'épreuve de vélo solex organisée par le BIM'S CLUB  
et décharge les Organisateurs de toute responsabilité pour les incidents éventuels  
qui pourraient survenir par le fait de mon enfant.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation joint à  
l'inscription.

FAIT A.....LE.....

SIGNATURE :

## CONDUITE DE L'ÉPREUVE :

Toute entrée au stand devra être signalée par le pilote en levant le bras. L'entrée se fera à une allure réduite. Toute intervention mécanique ou changement de pilote devra se faire à l'intérieur du stand.

Le moteur devra être arrêté lors du ravitaillement en carburant.

Les pilotes devront se conformer aux signaux donnés par les commissaires de course.

Les drapeaux utilisés seront les suivants :	
* NATIONAL	Départ de l'épreuve.
* VERT	Piste libre, rien à signaler
* ROUGE	Arrêt immédiat et absolu pour tous les concurrents.
* JAUNE	Danger interdiction de dépasser, ralentir.
* JAUNE / ROUGE	Danger déficience d'adhérence (essence, huile, etc.)
* NOIR AVEC NUMERO	Arrêt au stand pour le numéro en question.
* DAMIER	Fin de l'épreuve.

## EQUIPEMENT VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE :

- Casque homologué de moins de 5 ans de préférence.
- Gants
- Blouson.
- Pantalon
- bottes.

Il est vivement conseillé aux catégories prototype et super prototype le port d'une combinaison et de bottes en cuir.

Le non respect d'un seul point de la conduite de l'épreuve entraînera la mise hors épreuve de la machine et de l'équipage.

## VERIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE SECURITE :

**Dés 9 heures 30**, les organisateurs vous attendront au parking du port de Bormes Les Mimosas (*quartier la Favière*) et un emplacement vous sera réservé et indiqué.

Il ne sera admis qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.

**Les machines non présentées avant 11 h 30 aux deux vérifications ne seront pas admises au départ.**

Tout vélo solex qui ne serait pas conforme au règlement des trois catégories, pourra participer à l'épreuve (après décision des responsables techniques) mais ne sera pas classé.

## RECLAMATION :

Toute réclamation sera recevable après la fin de l'épreuve accompagnée d'une caution de 80 euros. Cette somme sera restituée au réclamant si le bien fondé de sa réclamation est reconnu, ou versée à l'équipage qui aurait eut à subir le préjudice en cas de réclamation fantaisiste.

Les responsables se réservent le droit de procéder à tout démontage qu'ils jugeront utile pour une vérification de conformité, sans que l'équipage concerné puisse prétendre à une indemnité quelconque.

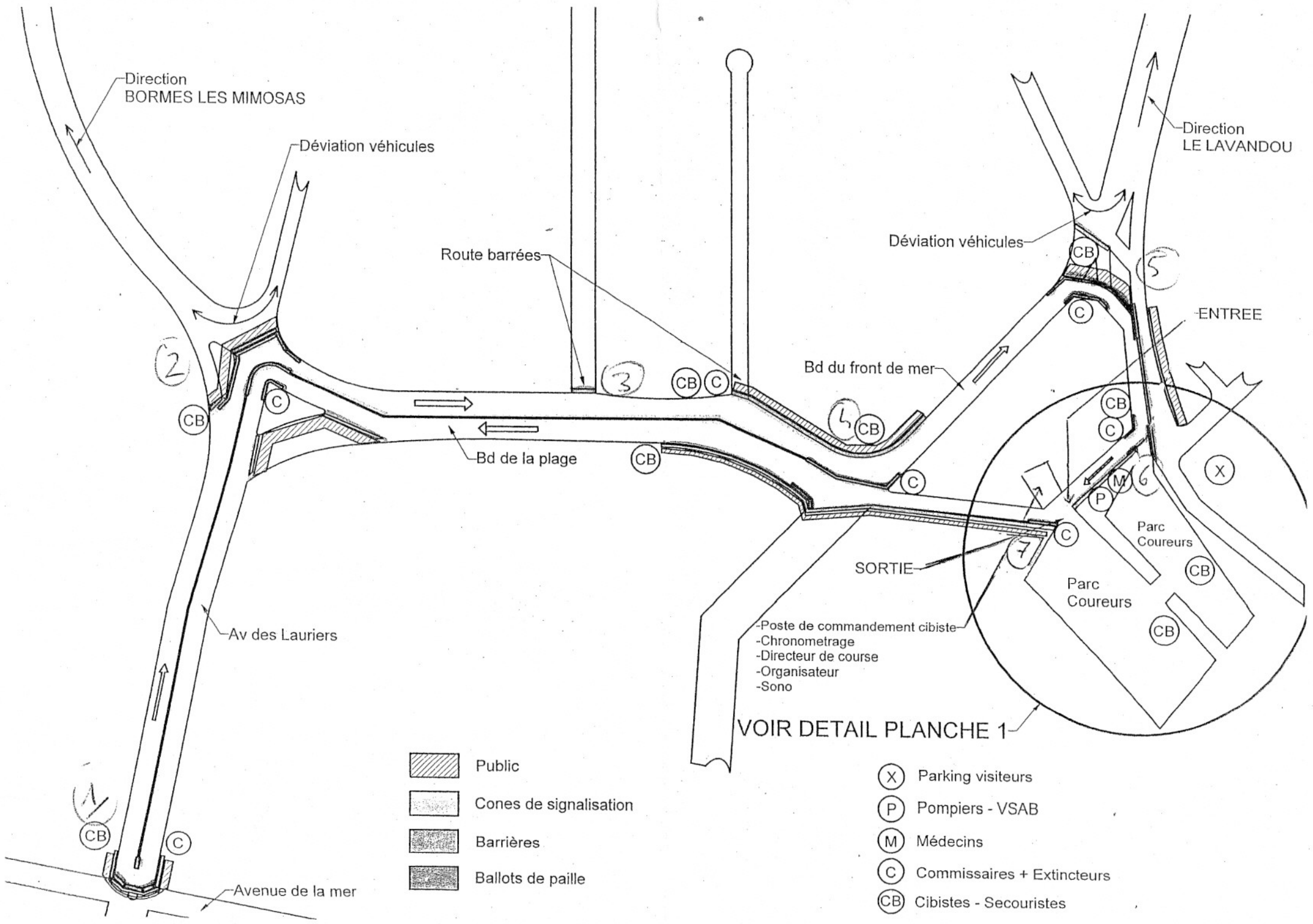
## **REGLEMENT TECHNIQUE DISPOSITIONS COMMUNES AUX 3 CATEGORIES**

- Cylindrée maxi. 50 cm<sup>3</sup>, course 40 mm, alésage maxi. 40 mm
  - Les moteurs devront être monocylindre à piston alternatif
  - Transmission par galet sur la roue avant
  - Le freinage devra être efficace : freins avant et arrière à commande indépendante. Les leviers de freins devront avoir une extrémité arrondie (leviers métalliques boulés uniquement)
  - Aucune partie saillante ou coupante
  - Guidon libre largeur mini 400 mm et maxi 650 mm
  - La poignée des gaz doit revenir automatiquement
  - Tout tube pouvant faire office d'emporte-pièce devra être bouché de façon efficace.
  - le tube de fuite d'échappement ne pourra dépasser une ligne verticale tracée à l'aplomb du pneu arrière. Les échappements à géométrie variable sont interdits. (Boîte additionnelle autorisée en catégorie « prototype »)
  - Niveau sonore 92 dB à 5000 t/mm pris à 50 cm de la sortie d'échappement à 45 degrés
  - Béquille et clignotants devront être démontés.
  - Boite à air conseillée
  - Un deuxième moteur sera autorisé mais devra être présenté au contrôle technique
  - Garde boue métallique interdit
  - **Les machines devront être équipées d'un coupe-circuit d'allumage de couleur rouge, bien visible, facile d'accès : relié au pilote par un flexible.**
- 
- **Les machines devront être équipées obligatoirement de trois plaques numéros en matière plastique souple : une plaque à l'avant et deux plaques à l'aplomb de la roue arrière.**
  - Dimension des numéros: hauteur 140 mm mini. Largeur du trait 20 mm mini.
  - Aucune autre inscription que les numéros de course ne devra figurer sur ces plaques.
  - Numéros de type cristaux liquides interdits.
- 
- L'essence sera celle des stations-service du réseau routier. Seule pourra être tolérée, l'essence «aviation bleue»
  - Si refroidissement liquide: eau uniquement.
  - Système de récupération des écoulements de reniflards conseillés.
  - Protection des volants magnétiques à rotor externe obligatoire

### ATTENTION

Nous contrôlerons particulièrement le coupe-circuit (efficacité) et les cales pieds, qui doivent être repliables.

**TOUTE MACHINE JUGEE DANGEREUSE SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSEE.**



Direction  
BORMES LES MIMOSAS

Direction  
LE LAVANDOU

Déviation véhicules

Route barrées

Déviation véhicules

ENTREE

2

3

Bd du front de mer

5


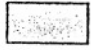


Bd de la plage

SORTIE

Av des Lauriers

VOIR DETAIL PLANCHE 1








- Poste de commandement cibiste
- Chronométrage
- Directeur de course
- Organisateur
- Sono

-  Public
-  Cones de signalisation
-  Barrières
-  Ballots de paille

- (X) Parking visiteurs
- (P) Pompiers - VSAB
- (M) Médecins
- (C) Commissaires + Extincteurs
- (CB) Cibistes - Secouristes

Avenue de la mer

**DETAIL  
PLANCHE 1**

-  PUBLIC
-  BARRIERE
-  BALLOT DE PAILLE
-  (P) POMPIERS - VSAB
-  (M) MEDECINS
-  (C) COMMISSAIRES + EXTINCTEURS
-  (CB) CIBISTES - SECOURISTES

